Envoyé en préfecture le 27/11/2026
Reçu en préfecture le 27/11/2026
Publié le 27/11/2026
ID : 081-200040905-20261123-231126_3-DE

Carmausin Ségala

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

Dument convoqué, le bureau communautaire s'est réuni en session ordinaire le 23 novembre 2026 à 18h, dans la salle de réunion au siège de la 3CS, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Membres présents : 14
BALARAN Jean-Marc, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène, MALATERRE Guy, MANUEL Christian, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, RECOULES Vincent, SAN ANDRES Thierry, VEDEL Adeline.

Membres excusés : 6
BOUYSSIE François, DEDIEU Karine, HAMON Christian, ICHARD Xavier, MALIET Thierry, REDO Aline.

Secrétaire de séance :
COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 11			
Membres en exercice	20	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	14	Voix délibératives	14

DELIBERATION N° 2026/11/23-3 :
APPROBATION DU RPQS 2025 DU SAEP DU GAILLACOIS

Le **RPQS** (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) est un document public annuel que chaque service d'eau potable et d'assainissement doit produire pour informer les usagers sur les tarifs et la performance du service.

En tant que membre du SAEP du Gaillacois, et dans le cadre de ses délégations, il est demandé au bureau de se prononcer sur le RPQS 2025 de ce syndicat.

Envoyé en préfecture le 27/11/2026
Reçu en préfecture le 27/11/2026
Publié le 27/11/2026
ID : 081-200040905-20261123-231126_3-DE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le RPQS 2025 du SAEP du Gaillacois.

Fait et délibéré le 23 novembre 2026.

Le Président,
Jean-Marc BALARAN

Communauté de Communes Carmausin-Ségala
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX

Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE

Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le